

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_293-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-293 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 46

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 10

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COMME COUTRAS

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 — 2/3

Reçu en préfecture le 22/12/2021

M Affiché le DE LA VILLE

ID : 033-200070092-20211216-2021_12_293-DE

.....

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, en charge du développement économique et de l'innovation,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu la délibération n°2018-09-187 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Coutras du 30 septembre 2020 sur les ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022,

Dans le cadre de l'application de la loi du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail qui dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

La commune de Coutras propose une demande de dérogation pour les dates suivantes :

- 02 janvier 2022
- 13 février 2022
- 29 mai 2022
- 19 juin 2022
- 26 juin 2022
- 17 juillet 2022
- 24 juillet 2022
- 14 août 2022
- 28 août 2022
- 4 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Coutras sur l'année 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_293-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 22 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le President, Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_293-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211216-2021 12 294-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-294 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 46

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 10

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COMM LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 Reçu en préfecture le 22/12/2021 Affiché leS DE LA VILE ID: 033-200070092-20211216-2021_12_294-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, en charge du développement économique et de l'innovation.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et

Vu la loi nº 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu la délibération n°2018-09-187 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire,

Vu le courrier de la ville de Libourne du 23 septembre 2021 sollicitant l'avis de La Cali sur les ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022,

Dans le cadre de l'application de la loi du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail qui dispose que:

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

La commune de Libourne propose une demande de dérogation pour les dates suivantes :

- 16 janvier 2022 : soldes d'hiver
- 13 février 2022 : Saint Valentin
- 22 mai 2022 : dimanche précédent la fête des mères (29 mai 2022)
- 26 juin 2022 : soldes d'été
- 16 octobre 2022 : opération « 3 J » des Galeries Lafayette
- 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre 2022 : fêtes de fin d'année

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 décembre 2021

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne sur l'année 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 22 décembre 2021

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le ribunal administratif de pouvoir devant le Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON





EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021 12 295-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-295 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 46

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 10

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES COMM SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 2/2

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le DE LA VIL 2001

ID : 033-200070092-20211216-2021_12_295-DE

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente, en charge du développement économique et de l'innovation,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu la délibération n°2018-09-187 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 25 septembre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire,

Vu le courrier de la ville de Saint Seurin sur l'Isle du 15 octobre 2021 sollicitant l'avis de La Cali sur les ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022,

Dans le cadre de l'application de la loi du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail qui dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

La commune de Saint Seurin sur l'Isle propose une demande de dérogation pour les dates suivantes :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 16 janvier 2022
- le dimanche avant la Saint Valentin : 13 février 2022
- 1er dimanche des soldes d'été : 26 juin 2022
- le dimanche avant la rentrée scolaire : 28 août 2022
- 1er dimanche après la rentrée scolaire : 4 septembre 2022
- le dimanche des Black Friday : 27 novembre 2022
- les 3 dimanches avant les fêtes de fin d'année : 4, 11 et le 18 décembre 2022

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 décembre 2021

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Saint Seurin sur l'Isle sur l'année 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 22 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021 12 296-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-296 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 46

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 10

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER À DESTINAT EGLISOTTES-ET-CHALAURES

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 — 2/3
Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le OMMERCIA = 2001_12_296-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, en charge du développement économique et de l'innovation,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les intercommunalités, autorités organisatrices du développement économique local, disposent du domaine d'intervention : « Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Dans ce cadre, La Cali a choisi de prioriser son action et son soutien à la création, au maintien et au développement de commerce de premières nécessités dans les communes rurales et d'aider à la réimplantation d'activités commerciales par l'acquisition d'un local laissé en friche, notamment sur des communes où l'enjeu de la sauvegarde du dernier commerce a été identifié.

Cette action a pour objectifs :

- · de redynamiser un centre-bourg,
- · de créer du lien social,
- · d'aider à la réimplantation d'activité commerciale en milieu rural,
- · d'apporter des services de proximité à la population,
- et de mettre à disposition un local à un loyer modéré pour soutenir le maintien d'une activité commerciale.

La commune des Eglisottes-et-Chalaures a sur son territoire depuis plus de 5 ans, une friche commerciale correspondant à l'ancienne supérette « Proxi ».

Ce commerce assurait l'approvisionnement en produits de premières nécessités auprès de la population de la commune et de sa zone de chalandise.

L'ensemble immobilier situé au 74 avenue Victor Hugo aux Eglisottes-et-Chalaures (33230) fait l'objet depuis le 20 février 2017 d'une procédure de liquidation par décision du Tribunal de commerce de Libourne.

Ce bien comprend:

- une maison d'environ 100 m².
- un local commercial, doté d'une surface de vente d'environ 100 m² et d'une surface de stockage de 400 m².

Ce local a fait l'objet d'un arrêté de péril le 20 février 2015 en raison d'un risque d'effondrement de sa toiture, ce qui le rend inexploitable en l'état. Le bâtiment nécessite de lourds travaux de réhabilitation pour y réimplanter une activité commerciale. L'état actuel du bâtiment empêche la reprise de l'activité et l'intervention et le soutien de l'action publique sont indispensables. Des études programmatiques sont en cours.

Ainsi, compte tenu des travaux nécessaires à mettre en œuvre, la Cali a fait une proposition d'achat de l'ensemble immobilier (local commercial et habitation) à la SARL Hirou, mandataire liquidateur des propriétaires actuels à 100 000 €, offre que le Tribunal Judiciaire de Libourne a accepté le 07/07/2021.

Propriétaires	Parcelles	Surfaces	prix d'acquisition total
Fabre	AB 238 et 239	929	100 000 €

Considérant que l'avis des domaines n'est pas obligatoire pour les acquisitions inférieures à 180 000 €,

Vu l'avis du Bureau en date du 06 décembre 2021,

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_296-DE

Après en avoir délibéré, Et à l'**unanimité** (**68** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2115 Développement commerces ruraux

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 23 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tripunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, — Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_296-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211216-2021_12_297-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-297 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 46

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 10

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATIONZAE CAMPARIAN : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Envoyé en préfecture le 23/12/2021 — 2

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_297-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente au développement économique et à l'innovation.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu la délibération n°2021-04-030 relative à la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le secteur de Camparian à Vayres,

Vu l'avis des domaines,

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré de son territoire et en cohérence avec les orientations du SCOT, La Cali a défini une stratégie d'aménagement de parcs d'activités économiques s'appuyant sur les principales centralités urbaines du territoire et privilégiant l'extension des zones structurantes et attractives plutôt que la création ex-nihilo de nouveaux sites dépourvus d'infrastructures. Le projet d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités de Camparian à Vayres s'inscrit donc dans cette démarche.

Connecté directement à l'échangeur 7 de la RN 89 et disposant d'un fort potentiel de développement, le parc d'activités de Camparian a été identifié au SCOT comme une zone majeure (zone d'intérêt SCOT).

Il accueille une vingtaine d'entreprises dont des sociétés importantes comme par exemple, Pronadis, Segonzac et Goevia. Aujourd'hui, l'ensemble du secteur d'extension potentielle est classé en zone agricole (A) mais une révision du PLU est en cours pour modifier le zonage et permettre à court terme l'aménagement d'une première tranche de 15 hectares.

En avril 2021, La Cali a mis en place un outil foncier sur ce secteur (une Zone d'Aménagement Différé - ZAD) afin de mettre en place un droit de préemption et ainsi disposer de moyens pour lancer la maîtrise foncière du site.

Après une première phase de négociation, un accord a été trouvé avec Monsieur Dagneau pour l'acquisition de ses parcelles AW 62 (16 177 m²) et 69 (5 214 m²) pour un montant total estimé à 471 320€.

Les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de La Cali.

Considérant qu'un budget annexe, soumis à la TVA et qui permet la comptabilité de stocks, sera créé lors du vote du budget 2022, prévu au mois de mars, afin de suivre l'aménagement et la commercialisation de cette zone d'activités de Camparian (extension),

Vu l'avis du Bureau en date du 6 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire: DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

Affiché le

SLOW

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_297-DE



PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE CAMPARIAN Vavres



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 23 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 23/12/2021 Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_297-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_298-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

2021-12-298 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation: 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 46

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 10

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés avant donné pouvoir de vote : 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SOUTENIR LE LA SOCIÉTÉ FRONERI À VAYRES

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 — 2/3

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le STISSEME 5 5 1

ID : 033-200070092-20211216-2021_12_298-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, vice-Présidente en charge du développement économique et de l'innovation,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu les règlements européens et notamment l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID 19 (2020/C 91 I/01) modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141;

Vu la convention et son avenant entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'article L 1511-3 du CGCT qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

Vu le dossier de la société FRONERI VAYRES SAS du 03 novembre 2021,

Créé en 1997, la société FRONERI VAYRES SAS est spécialisée dans la fabrication de glaces et sorbets en cônes et bâtonnets pour les marques présentes en grande distribution (Extrême, La Laitière...). Elle réalise un Chiffre d'Affaires de l'ordre de 44 Millions d'euros et compte aujourd'hui 171 salariés. Elle appartient au groupe FRONERI qui est présent sur 4 continents (plus de 20 pays) et qui gère 25 usines représentant plus de 10 000 salariés.

En 2019, FRONERI avait lancé une première phase de modernisation et d'agrandissement du site de Vayres consistant en la construction de nouveaux bureaux pour le transfert de son siège social. La Cali avait accompagné ce projet d'1,1 million d'euros à hauteur de 200 000 euros. Aujourd'hui, l'entreprise souhaite construire une nouvelle salle des machines afin d'optimiser sa production et sa consommation d'énergie. Ce projet est estimé à 861 000 € et FRONERI sollicite un nouveau soutien de La Cali.

Vu l'avis du Bureau en date du 06 décembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- verser une subvention de 200 000 € à la société FRONERI VAYRES SAS pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat avec la société FRONERI VAYRES SAS.

Imputation budgétaire: chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_298-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne

22 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le ribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 22/12/2021 Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID: 033-200070092-20211216-2021_12_298-DE